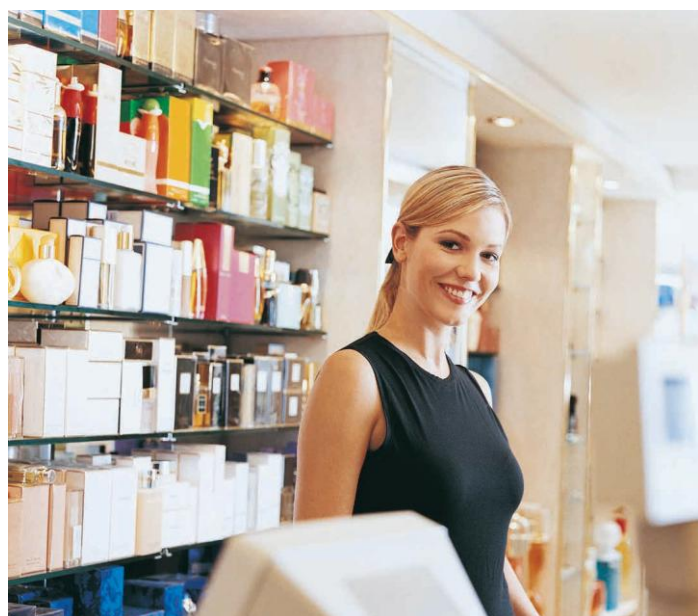




CQP **DISPENSATION DE
MATERIEL MEDICAL A
L'OFFICINE**



→ Créé par la CPNEFP Pharmacie d'officine, **le certificat de qualification professionnelle DMMO** s'adresse à toute personne habilitée à la délivrance du médicament au public, titulaire du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien.

→ **La CPNEFP Pharmacie d'officine**

La CPNEFP, instance paritaire de concertation entre les représentants des employeurs (FSPF, USPO) et les organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA), a été créée par un accord du 16 décembre 1991.

La CPNEFP agit en matière d'emploi et de formation professionnelle, conformément à la convention collective de la pharmacie d'officine.

Sous l'impulsion des président et vice-président, l'organisation administrative et technique est assurée par un secrétaire indépendant qui accompagne les travaux de la CPNEFP sans prendre part à ses délibérations.

→ **La formation au CQP** repose sur une trentaine d'organismes de formation agréés par la CPNEFP. Le suivi des diplômés suppose des liens entre l'organisme de formation et le titulaire de la certification invité à répondre aux sollicitations de l'organisme.

+ d'info sur www.cpnefp-pharmacie.org

1

Cahier des charges de la formation

Description des modules

Modules	Contenus	Durée
M1 Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire	→ Connaître l'environnement professionnel (prescripteurs, fournisseurs...) → Travailler dans une équipe pluridisciplinaire et en coordination interprofessionnelle → Respecter le cadre légal de la gestion des données et informations personnelles → Faire un devis ou établir une facture (calcul prix de vente et distinguer le montant de la prise en charge par les assurances sociales et le reste à charge) en respectant la prescription et le droit commercial en vigueur → Constituer un dossier administratif conformément aux règles de prise en charge par les assurances sociales (art L165-1, L165-8, L165-10, L315-3 du code de la sécurité sociale) au besoin établir un dossier administratif de demande d'entente préalable → Effectuer le suivi du dossier administratif, si besoin relancer les organismes pour l'obtention de la prise en charge → Connaître les règles de prise en charge financière / les possibilités d'aide financière/ les règles de présentation d'un dossier de prise en charge et de facturation. <i>Cours théoriques associés à des études de cas (le règlement, la tarification, les prescripteurs, les fournisseurs, la définition des besoins/ évaluation du marché de l'officine et de sa concurrence ...)</i>	10 h 30

M2 Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance	→ Identifier des matériels et l'intégrité de leur conditionnement. → Vérification du bon état de marche du matériel : tester le matériel médical en respectant les protocoles ad-hoc afin de garantir l'hygiène et prévenir les risques de pannes ou s'assurer de la présence de la fiche de désinfection en cas de recours à un prestataire. → Nettoyage du matériel/ Désinfection du matériel et sous-traitance de la désinfection. → Assurer la traçabilité des opérations effectuées sur le matériel → Assurer la traçabilité de certains dispositifs médicaux (les poches, pansements, sondes ...) → Assurer une veille de matériovigilance et savoir gérer une déclaration de matériovigilance. → Respect de la réglementation en vigueur (art L5211-1 à L5211-6 du code de la santé publique). → Connaître le code de déontologie du pharmacien (section information et publicité) → Connaître les bonnes pratiques de délivrance du matériel médical → Connaître les procédures de recyclage et d'élimination du matériel <i>Cours théoriques associés à des cas pratiques</i>	10 h 30
M3 Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux	→ Appareil locomoteur → Appareil urinaire → Appareil digestif → Membres supérieurs → Allaitement → Perte d'autonomie/ maladies neurodégénératives → Appareil respiratoire → Maladies métaboliques → Pansements et sutures → Traitement de la douleur → Traitement et prévention des escarres → Perfusions <i>Cours théoriques avec apports de données et références scientifiques/techniques / médicales, appuyées par des études de cas (cas comptoir)</i>	42 h

M 4**Connaissances médico-techniques
des matériels et dispositifs
médicaux**

- Etude des différents types de matériels : mode d'emploi, durée de vie, maintenance, conditions de renouvellement à l'officine ou au domicile du patient, ...
- Pour une maintenance de 1er niveau d'un matériel connaître les conditions d'utilisation, la durée d'utilisation du matériel, les consignes de sécurité et le calendrier des visites à domicile
- Assurer un dépannage de premier niveau du matériel vendu ou loué en identifiant l'origine de la panne en y remédiant pour assurer la continuité de l'utilisation et/ou du traitement
- Analyser la demande ou la prescription de matériel médical
- Vérifier l'adéquation de la demande et/ou prescription
- Adapter la proposition, le cas échéant, en collaboration avec le prescripteur
- Collecter et/ou commander le matériel médical
- Contrôler la fourniture adéquate de matériel par le prestataire, en cas de sous-traitance
- Délivrer le matériel médical et effectuer la prestation associée (connaître les règles pour garantir une sécurité et un fonctionnement optimum)

Cours théoriques associés à des travaux pratiques sur matériels

96 h

M5**L'accompagnement, la relation
d'aide et la communication
adaptés à une personne malade ou
en situation de handicap et à ses
proches**

- Analyser la demande et ou prescription de matériel médical et vérifier l'adaptation de la demande/prescription au besoin (questionnement sur l'objet, le contexte physiopathologique et environnemental de la demande est conduit auprès du patient/soignant.) Les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap sont pris en compte, le cas échéant.
- Si besoin, effectuer un audit au domicile avec évaluation des besoins.
- Savoir analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution par des observations ou des questionnements afin d'adapter le matériel et de proposer des produits et/ou matériels complémentaires.

10h30

	→ Délivrer le matériel médical, si besoin à domicile, en vérifiant ses caractéristiques et l'intégrité de son conditionnement, dans le respect de la réglementation afin d'adapter la délivrance aux besoins. → Installer le matériel et présenter des explications au patient tant sur l'installation, l'utilisation adéquate du matériel, que sur les règles d'hygiène et de sécurité. → Conseiller et assister le patient et/ou son entourage à l'utilisation du matériel → Effectuer un suivi du patient et de l'observance <i>Cours théoriques et pratiques sur l'identification des besoins de la patientèle, sur l'aide à apporter, sur la communication à adopter et à adapter (jeux de rôle et mises en situation professionnelle)</i>	
M6 Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaires	→ Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire dans un parcours de soins et participer à une coordination interprofessionnelle par des échanges sécurisés, des rencontres ou des courriers afin d'assurer l'harmonie et la synergie des interventions dans l'intérêt du patient. → Travailler dans une équipe pluridisciplinaire et en coordination interprofessionnelle → Connaitre le code de déontologie du pharmacien (section information et publicité) <i>Cours de travaux pratiques basés sur des études de cas et des jeux de rôles.</i>	10h30
ÉVALUATION	→ Commission professionnelle d'évaluation	8h

Total **188 h**

2

Cahier des charges de la formation Compétences évaluées par modules

Un volume de 8 heures est dédié aux évaluations en commission professionnelle selon les modalités et critères du référentiel d'évaluation.

➤ M 1 Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire, permet d'acquérir les compétences C8 C9 C10 C11 du référentiel du CQP

➤ M 2 Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance, permet d'acquérir les compétences C2 C3 du référentiel du CQP

➤ M 3 Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux, permet d'acquérir les compétences C1 du référentiel du CQP

➤ M 4 Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux, permet d'acquérir la compétence C1 C2 C3 C4 C5 du référentiel du CQP

➤ M5 L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches, permet d'acquérir la compétence C6 C7 du référentiel du CQP

➤ M6 Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaires, permet d'acquérir la compétence C8 du référentiel du CQP

ANNEXE 1 : RESSOURCES CONSEILLEES PAR LA CPNEFP

Ressources recommandées mais non exhaustives

1/ Sur partie administrative

Site Ameli pro

JO

2/ Sur partie matériels

dm.exhausmed.com

3/ sur la partie communication

Code de déontologie du pharmacien /site de l'ordre des pharmaciens

ANNEXE 2 : MATERIEL MEDICAL

Dans le cadre de l'enseignement du CQP DMMO, ci-dessous une liste indicative et non exhaustive de matériel médical en pharmacie d'officine :

- MATERIELS DE MOBILITE et TRANSFERT (fauteuils roulants, déambulateurs, cadres de marche, cannes, verticalisateur, lève-malade ou lève -patient,...)
- MATERIELS DE COUCHAGE (lits médicalisés, arceaux et barrières, potences de lit, pieds à serum, matelas, surmatelas et protections, tables à manger,...)
- MATERIELS DE CONFORT ET SIEGES (fauteuils de repos, Siège Coquille, chaise de douche,...)
- MATERIELS RESPIRATOIRES ET D'OXYGENOTHERAPHIE (aérosol, inhalateur , insufflateur, concentrateur, Système de Déambulation, algie vasculaire de la face/bouteilles d'oxygène, PPC (Apnée du Sommeil), VNI (Ventilation Non Invasive), aspirateur trachéal , nébuliseur...)
- MATERIELS DE NUTRITION ENTERALE ET PARENTERALE
- MATERIELS DE PERFUSION
- MATERIELS DE PUERICULTRICE (tire-lait, pèse-bébé électronique,...)
- MATERIEL DE REEDUCATION et DE DIAGNOSTIQUE (électro-stimulateur, neurostimulateur TENS, oxymètre de pouls, tensiomètre...)
- AUTRES PETITS MATERIELS (pèse personne, sondes, poches, poires, protections, coussins, pansements...)

A noter : le CQP DMMO ne comprend pas la délivrance de matériels orthopédiques. Aussi ce matériel et sa délivrance ne sont pas enseignés dans le cadre du CQP DMMO.